



Conseil économique et social

Distr. générale
14 mai 2002
Français
Original: anglais

Session de fond de 2002

New York, 1er-26 juillet 2002

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Activités opérationnelles du système des Nations Unies

au service de la coopération internationale

pour le développement : rapport intérimaire

sur la suite donnée à l'examen triennal

d'ensemble des activités opérationnelles

Appui du système des Nations Unies au renforcement des capacités

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport a été établi en application des dispositions du paragraphe 28 de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale, dans lequel celle-ci a demandé que soit présenté au Conseil économique et social, à sa session de fond de 2002, un rapport sur les efforts déployés par les organismes des Nations Unies en matière de renforcement des capacités. Il complète l'information qui figure dans le rapport du Secrétaire général sur les activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (E/2002/47 et Add.1 et 2).

Le présent rapport constate que le renforcement des capacités a pris une portée et une importance nouvelles et demande instamment aux États Membres de considérer cette activité comme un élément majeur des efforts consentis globalement pour atteindre les objectifs que sont l'élimination de la pauvreté, la croissance économique et le développement durable. Il leur recommande vivement de prêter une

* E/2002/100.

** Le document a été présenté en retard aux services de conférence, sans la note explicative exigée par l'Assemblée générale, au paragraphe 8 de sa résolution 53/208 B, en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence.



attention accrue au renforcement des capacités nationales nécessaires pour progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement du millénaire et de lui consacrer davantage de ressources. Il demande au système des Nations Unies de mettre au point les critères et indicateurs voulus en la matière et de faire en sorte que les leçons tirées de l'expérience dans ce domaine soient mieux prises en compte.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Le renforcement des capacités et le système des Nations Unies	1–3	3
II. Un facteur de développement dynamique	4–11	3
III. Suite donnée à la résolution 53/192 de l'Assemblée générale : le renforcement des capacités en tant qu'objectif primordial de la coopération technique.	12–23	5
IV. Renforcement des capacités et mondialisation	24–26	7
V. Importance de la prise en charge nationale	27	8
VI. Des espérances raisonnables.	28–33	8
VII. Recommandations	34–38	9
 Annexe		
Renforcement des capacités : l'action des organismes des Nations Unies		12

I. Le renforcement des capacités et le système des Nations Unies

1. Le présent rapport a été établi en application des dispositions du paragraphe 28 de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans lequel l'Assemblée a demandé que soit présenté au Conseil économique et social, à sa session de fond de 2002, un rapport sur les efforts déployés par les organismes des Nations Unies dans le domaine du renforcement des capacités. Il complète l'information qui figure dans le rapport du Secrétaire général sur les activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (E/2002/47 et Add.1 et 2).

2. Il ressort de la présente étude que le renforcement durable des capacités est bien l'un des principaux objectifs des activités d'assistance technique du système des Nations Unies. On trouvera ci-après un certain nombre de recommandations de politique générale que le Conseil voudra peut-être prendre en considération lorsqu'il conseillera les États Membres et les organismes des Nations Unies sur les mesures à prendre dans ce domaine.

3. Le renforcement des capacités a toujours occupé une place primordiale dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies. Le concept évolue constamment. Cette évolution présente une importance nouvelle pour les organismes du système depuis que l'Organisation a adopté la Déclaration du Millénaire, qui suppose que tous les pays aient ou acquièrent la capacité d'atteindre les objectifs de développement qu'elle contient. Grâce à la diversité de ses compétences et à sa grande expérience pratique de la question, le système des Nations Unies pour le développement est bien placé, non seulement pour suggérer de meilleurs moyens de doter les pays bénéficiaires des moyens voulus pour réaliser ces objectifs, mais aussi pour les aider à développer leurs propres capacités de façon plus efficace.

II. Un facteur de développement dynamique

4. Pour bien comprendre le rôle que pourrait jouer le système des Nations Unies pour le développement

dans le domaine du renforcement des capacités, il peut être utile de rappeler comment cette activité était perçue dans le passé et de se remémorer certaines des leçons tirées de l'expérience. Le renforcement des capacités est un vaste concept. On l'a défini récemment, dans la pratique actuelle du système des Nations Unies, comme une activité d'appui visant à aider un pays à se doter des moyens voulus pour définir et atteindre des objectifs de façon efficace¹. On est bien loin de l'acception originelle du terme.

5. Au moment où le système des Nations Unies s'est lancé dans ses premières activités opérationnelles, qui disait « renforcement des capacités » disait en fait « mise en valeur des ressources humaines ». La formation d'individus et de groupes revêtait – et revêt toujours – une importance majeure. À l'origine, il s'agissait surtout de former les personnes appelées à gérer les institutions et organismes des États qui étaient sur le point d'accéder à l'indépendance.

6. Le Conseil économique et social se penchera de façon plus approfondie sur le rôle de la mise en valeur des ressources humaines au cours du débat de haut niveau de sa session de fond de 2002. Il examinera également, à cette occasion, l'incidence de cette activité sur la réalisation des objectifs de développement du millénaire. Il étudiera en particulier l'opportunité de renforcer les synergies entre les programmes sanitaires et les programmes d'éducation, compte tenu du fait que l'époque actuelle, marquée par la mondialisation, se caractérise par l'interdépendance, la libéralisation de l'économie et l'émergence d'une économie mondiale du savoir, de plus en plus conduite par les technologies de l'information et de la communication (TIC). Le savoir est devenu un élément stratégique important dans le climat concurrentiel qui prévaut de nos jours. Pour faire face à cette tendance, les pays en développement doivent avoir largement accès à la formation continue, au perfectionnement professionnel et à l'acquisition de nouvelles compétences, s'ils veulent se doter des moyens nécessaires pour tirer pleinement parti des nouvelles possibilités qu'offre un environnement économique et technologique en pleine évolution.

7. L'accent étant mis avec une insistance renouvelée sur le rôle central que doivent jouer les pays dans leur propre développement montre bien, non seulement que chaque État doit disposer d'un personnel capable d'élaborer les stratégies de développement nationales, mais aussi qu'il doit mener, en matière de ressources

humaines, une politique globale qui lui permette de donner une expression concrète à ces stratégies, dans le cadre d'un processus participatif placé sous son contrôle. Les cadres de coopération pour le développement et autres instruments de coordination, tels le bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les études de la stratégie de lutte contre la pauvreté ou le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ne peuvent donner de bons résultats que s'ils relèvent d'initiatives nationales. Il est donc fondamental d'améliorer la qualité du personnel appelé à les concevoir et à les faire appliquer.

8. Le concept de renforcement des capacités a évolué au cours de la période allant de 1980 à 1995. Au début des années 80, on s'est intéressé de plus en plus à l'aspect ingénierie institutionnelle du processus de développement : on considérait comme essentiel d'améliorer la structure et le fonctionnement d'organismes individuels. Cette démarche était connue sous le nom de « mise en place d'institutions ». Le système des Nations Unies pour le développement a aidé nombre de pays à créer et développer ou renforcer et réaménager les institutions et organismes de base nécessaires à la gestion d'une société moderne et en plein développement, capable de mettre en place les politiques et services voulus pour améliorer les conditions de vie de la population et ses perspectives d'avenir. Nombre d'entités actives dans le domaine de l'aviation civile, des études géologiques, de la météorologie, de la nutrition, des sols et des télécommunications ont été soit créées soit renforcées avec l'aide du système des Nations Unies pour le développement depuis les années 50 et 60. En mettant ainsi l'accent sur le développement du cadre institutionnel, on a élargi la notion de renforcement des capacités : il ne s'agissait plus seulement des compétences individuelles – sur lesquelles reposait implicitement la démarche axée sur la mise en valeur des ressources humaines – mais de la qualité des structures, institutions et organismes, ce qui faisait appel à d'autres savoir-faire en matière de technique, d'administration et de gestion.

9. Dans une large mesure, ces activités d'appui ont porté leurs fruits. Nombre d'institutions ont été ainsi créées ou renforcées et certaines ont fonctionné de façon satisfaisante. Mais ces bons résultats n'ont pas toujours été durables. Qui dit capacité dit cible en mouvement : une capacité créée à un moment donné ne

conserve sa pertinence que si les institutions et compétences évoluent et se renouvellent. Les problèmes que connaissent nombre d'organismes et institutions dans les pays bénéficiaires sont attribuables à des facteurs complexes qui changent constamment. Pour avoir un impact véritable, le renforcement des capacités doit lui aussi évoluer sans cesse². Par définition, une société qui se modernise est une société qui se transforme continuellement et nombre de ses institutions et organismes doivent changer eux aussi, et cela sans arrêt. Il est indispensable que ces entités soient capables de s'adapter aux changements sociaux si l'on veut que les efforts consentis dans le domaine du renforcement des capacités soient couronnés de succès³.

10. Le concept de renforcement des capacités a donc dû être élargi jusqu'à déborder la mise en place d'un cadre institutionnel, dans la mesure où il s'est révélé indispensable de considérer l'évolution des institutions dans le contexte national, au niveau le plus général, et notamment la capacité de ces institutions à élaborer politiques et programmes, gérer budgétisation et finances, planifier le développement et mettre en oeuvre, coordonner, suivre et évaluer les activités de développement. Il fallait tenir compte de la façon dont le pays fonctionnait, du point de vue juridique et sur le plan politique, notamment de l'état de l'administration des affaires publiques. Les différentes institutions n'étaient plus perçues comme des protagonistes indépendants et isolés mais comme les éléments de systèmes ou de réseaux plus vastes. Il fallait élargir la notion de renforcement des capacités. Plus le climat dans lequel les institutions et organismes fonctionnent évolue de façon dynamique, plus le défi est difficile à relever pour les entités existantes. Qu'il s'agisse d'une entreprise privée ou d'un organisme public, l'adaptation à une telle évolution suppose que le taux d'acquisition des compétences, dans l'entité, soit égal ou supérieur au taux de changement dans l'environnement⁴. Le système des Nations Unies ne peut donc plus se borner à créer ou renforcer une institution ou des groupes d'organismes. Les entités visées doivent être capables d'apprendre et de se renouveler, le cas échéant, pour s'adapter à l'évolution des situations et des besoins⁵. Pour être fructueux, l'appui fourni par le système des Nations Unies doit donc aider les pays bénéficiaires à inventer, développer et maintenir des institutions et organismes qui soient à même d'acquérir des connaissances et de

s'autotransformer pour mieux jouer un rôle dynamique à l'appui du développement national.

11. Pour tous ceux qui s'occupent de renforcer les capacités, la pierre d'achoppement a toujours été l'apprentissage. Comment une organisation, une institution ou une société acquiert-elle de nouvelles connaissances et se transforme-t-elle en conséquence? Les nouveaux efforts demandés aux institutions et organismes d'un État moderne suscitent de nouvelles attentes par rapport à leur personnel⁶. Qu'est-ce que cela signifie pour les activités appuyées par le système des Nations Unies?

III. Suite donnée à la résolution 53/192 de l'Assemblée générale : le renforcement des capacités en tant qu'objectif primordial de la coopération technique

12. Au paragraphe 37 de sa résolution 53/192, l'Assemblée générale a réaffirmé que le renforcement durable des capacités devait être expressément défini comme étant un objectif de l'assistance technique offerte dans le cadre des activités opérationnelles du système des Nations Unies au niveau national. Dans le cadre de leurs consultations, les organismes des Nations Unies ont pris certaines mesures en ce sens, notamment en décidant d'établir et de publier un ensemble de principes directeurs à l'échelle du système préconisant une série de mesures que les organismes des Nations Unies pourraient prendre pour donner plus d'efficacité à leurs activités de renforcement des capacités. Cette décision a été approuvée en mars 2000 par l'ancien Comité administratif de coordination, devenu Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies⁷.

13. Les principes directeurs définis dans la note d'orientation⁸ soulignent : a) que les programmes de renforcement des capacités, pour être efficaces, doivent être confiés à la responsabilité des gouvernements; b) que le renforcement des capacités n'est pas, comme c'était le cas précédemment, un élément parmi d'autres ou un produit secondaire des programmes ou des projets mais un objectif primordial et explicite de l'action menée par les organismes des Nations Unies; c) qu'il devrait être poursuivi dans une perspective globale, générale, participative et souple et reposer sur une définition plus large et mieux partagée; et d) que la

diversité de leurs mandats amène les organismes des Nations Unies à l'aborder différemment.

14. La note d'orientation demande aux organismes des Nations Unies de prendre un certain nombre de mesures pour intégrer systématiquement le renforcement des capacités dans leurs opérations : a) élaboration d'une culture de l'apprentissage; b) collaboration systématique avec les partenaires et les protagonistes afin de constituer une masse critique de données d'expérience et de ressources pour renforcer les capacités; c) meilleure utilisation des compétences et de l'expérience; d) utilisation des modalités et instruments dont dispose le système pour assurer la coordination au niveau des pays; e) utilisation de techniques participatives décentralisées d'évaluation et de suivi qui permettent de se renseigner plus systématiquement sur les résultats des activités de renforcement des capacités et d'accroître l'efficacité de ces activités.

15. La note d'orientation propose également des mesures tendant à intégrer les objectifs de renforcement des capacités dans les activités opérationnelles, notamment l'élaboration de programmes de formation au renforcement des capacités susceptibles d'être mis en oeuvre conjointement par plusieurs organismes des Nations Unies ou par le système dans son ensemble; la poursuite de la mise en oeuvre de l'approche-programme et de la modalité d'exécution nationale; l'échange de données d'expérience à l'échelle du système pour assurer le suivi des progrès accomplis en matière de renforcement des capacités; la mise au point de nouveaux outils d'évaluation des capacités et l'échange de ces outils; la création de bases de données sur les bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités; et des échanges d'informations plus systématiques à l'échelle du système.

16. Les réponses reçues en 2002 à des questions relatives aux pratiques en vigueur à l'intérieur du système des Nations Unies montrent l'importance du renforcement des capacités dans les activités opérationnelles de l'ONU en général. Tous les organismes des Nations Unies le considèrent comme un objectif majeur de leurs stratégies et programmes de travail, même s'ils en ont une interprétation et une approche opérationnelle différentes. Ils y sont désormais plus sensibles et sont plus conscients de ses incidences sur la coopération au service du développement. La plupart des entités des Nations

Unies assignent à leurs programmes des objectifs de renforcement des capacités, et bon nombre des programmes et activités de coopération technique ont des incidences bénéfiques sur le développement des capacités des bénéficiaires.

17. Cependant, l'examen des pratiques en cours auquel il a été procédé récemment et les évaluations qui ont été pratiquées à l'échelle du système dans le cadre de l'examen triennal donnent à penser qu'il y a lieu d'élaborer une « doctrine » ou une interprétation multilatérale cohérente de ce qu'il faut entendre par « renforcement des capacités » en cette période d'évolution rapide. Le système des Nations Unies devrait être en mesure d'appuyer plus efficacement le développement des capacités nationales en réglant plusieurs problèmes de base : comment renforcer ces capacités, dans quel délai et dans quel ordre? Est-il possible de développer toutes les capacités en même temps? Comment les organismes des Nations Unies peuvent-ils être le plus efficace possible dans ce domaine? Pour apporter des réponses adéquates à ces questions, les organismes du système devraient redoubler d'efforts pour réfléchir de concert au renforcement des capacités et analyser ensemble les données d'expérience sur la question.

18. L'examen des efforts déployés par les organismes des Nations Unies dans le domaine du renforcement des capacités montre que la formation est l'un de leurs principaux outils de travail, bien qu'ils puissent recourir plus largement à d'autres outils. La pertinence et l'efficacité de leur action sont liées dans une large mesure à la qualité de leurs produits de formation ainsi qu'à la manière dont ils sont diffusés et utilisés. Actuellement, les modèles et produits de formation tendent à s'améliorer constamment à l'échelle du système, notamment grâce aux technologies de l'information, dont une large gamme de protagonistes peuvent tirer parti.

19. D'importants efforts ont été faits pour que l'appui au renforcement des capacités s'inscrive dans le cadre non plus d'une approche par projet mais d'approches globales, multidisciplinaires et/ou sectorielles. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a regroupé ses 16 modules de renforcement des capacités dans trois « paniers » de programmes tendant à ce que chaque service fourni contribue à la réalisation des trois objectifs parallèles du développement industriel durable, à savoir : une économie concurrentielle, un

emploi productif et un environnement sain. La Banque mondiale s'est servie du lancement des documents sur la stratégie de réduction de la pauvreté pour intégrer et consolider l'aide qu'elle apporte aux partenaires nationaux pour qu'ils renforcent leurs capacités. La quasi-totalité des organismes des Nations Unies ont obtenu des résultats remarquables à cet égard.

20. Plusieurs organismes ont procédé à des évaluations internes de leurs programmes de formation et examiné dans quelle mesure ils ont su tirer profit de leur expérience pour mieux s'adapter à l'évolution des demandes de services qui leur sont adressées. En revanche, les échanges interorganisations de données d'expérience et d'informations sur les meilleures pratiques restent limités et l'évaluation participative en tant que processus d'apprentissage n'a pas été explorée⁹. De manière générale, il y a lieu d'approfondir la compréhension de la notion de renforcement des capacités à l'échelle du système.

21. Il ressort du présent examen que les organismes de financement des Nations Unies ont bel et bien adopté une approche générale du renforcement des capacités. L'UNICEF, en particulier, indique que l'appui qu'il a apporté au renforcement des capacités nationales ces dernières années a abouti à deux résultats importants, à savoir une meilleure définition du renforcement des capacités lui-même et le passage d'initiatives limitées à des projets à une approche plus large prévoyant le renforcement des capacités d'évaluation et d'analyse de la situation des enfants et la mise en oeuvre de programmes propres à améliorer cette situation. En ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), il tient compte du renforcement des capacités dès la mise au point de sa stratégie d'ensemble. C'est pourquoi il a renforcé sa démarche habituelle consistant à fournir un appui technique et des produits et services médicaux en incluant dans son programme général un grand nombre d'initiatives tendant à favoriser l'égalité entre les sexes et à autonomiser les femmes. Les initiatives de l'Organisation internationale du Travail (OIT) visant à réduire le travail des enfants mettent l'accent non seulement sur les capacités locales de mobilisation contre ce phénomène mais aussi sur la prise en compte systématique du travail des enfants dans le dialogue national sur l'élimination de la pauvreté, ainsi que sur la nécessité de le faire mieux connaître au niveau des pays. Le PNUD continue d'étudier les problèmes que pose le renforcement des capacités et, dans une

publication qu'il a publiée récemment sur les capacités, a réaffirmé l'importance de cette activité. Il a demandé instamment la création d'un modèle qui fasse appel à de nouveaux instruments de travail tels que les réseaux, qui permettent de faire le meilleur usage possible de l'expérience acquise, ainsi qu'à des moyens inventifs de remédier à l'asymétrie des relations donateurs-bénéficiaires tels que la mise en commun de fonds de coopération technique et la mise en place d'instances de débats entre les pays du sud¹⁰.

22. Dans l'ensemble, les organismes des Nations Unies parviennent de mieux en mieux à faire du renforcement des capacités un élément essentiel de leurs programmes pertinents mais font valoir que l'accent croissant mis sur les objectifs fixés par la communauté internationale et les incidences de la poursuite de ces objectifs sur le renforcement des capacités leur compliquent encore la tâche. Il y a donc lieu de continuer à étudier la question à l'échelle du système. De l'avis de certains des organismes interrogés, le renforcement des capacités continue à être vu de manière générale comme relevant du PNUD et non de l'ensemble des organismes des Nations Unies s'occupant des questions de développement¹¹.

23. L'annexe au présent rapport fournit de multiples exemples de l'appui que les organismes et d'autres entités des Nations Unies apportent au renforcement des capacités. Plusieurs entités ont indiqué qu'elles avaient révisé intégralement leur manière d'incorporer leurs activités de renforcement des capacités dans certaines de leurs opérations et avaient pris des mesures concrètes pour inscrire le fruit de leurs réflexions dans les faits et utilisé les résultats obtenus pour améliorer leur appui aux efforts nationaux. Ces progrès ne concernent toutefois que certains organismes. Il faudra donc affiner la notion d'approche cohérente du renforcement des capacités à l'échelle du système avant qu'elle puisse devenir un élément déterminant des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies.

IV. Renforcement des capacités et mondialisation

24. Le présent rapport est consacré aux progrès réalisés par le système des Nations Unies face à la problématique du renforcement des capacités dans la perspective d'un monde en mutation rapide. La

mondialisation suscite en effet une forte demande de renforcement des capacités. En outre, on voit se dessiner un ensemble de principes bien définis et généralement admis concernant le développement ainsi que d'objectifs, de cibles et d'indicateurs issus des grandes conférences mondiales et plus récemment de l'Assemblée du Millénaire. En approuvant ces objectifs, les États Membres ont implicitement reconnu que tous les pays avaient la capacité de les atteindre. Pour ceux qui ne l'ont pas encore acquise ou suffisamment développée, il faudra créer plus de capacités pour répondre en partie ou en totalité aux choix du développement.

25. Bien que les pays en développement soient les responsables au premier chef de leur propre développement, la Déclaration du Millénaire reconnaît la responsabilité collective des États Membres de l'Organisation des Nations Unies de défendre les principes de dignité humaine, d'égalité et d'équité au niveau mondial (voir les résolutions 56/201, douzième paragraphe du préambule, par. 3 et 4, et la résolution 55/62, par. 2, de l'Assemblée générale). L'Assemblée générale en a en même temps appelé l'ensemble des organismes des Nations Unies à apporter leur concours aux États Membres dans l'application des objectifs de la Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/162 de l'Assemblée générale, par. 3, 6 et 10). Le consensus international que suppose l'acceptation des objectifs du Sommet du Millénaire confère à tous les organismes des Nations Unies chargés du développement l'obligation d'aider les États Membres à acquérir ou renforcer les capacités qu'ils jugent nécessaires à la réalisation des objectifs collectivement définis. Cet appui peut prendre plusieurs formes. Il peut signifier aider les pays à définir les implications pratiques des accords approuvés au plan mondial pour les capacités nationales. Il peut signifier appuyer les efforts de plaidoyer menés au sein de la société par les organismes et les groupes concernés dans le but de favoriser la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire¹². Il peut signifier constituer une tribune depuis laquelle les différents groupes d'une société ou d'une région pourront débattre ensemble des moyens de se partager la tâche efficacement et de réaliser les objectifs fixés. Il peut signifier enfin aider concrètement les pays à formuler et appliquer des politiques nationales ou régionales.

26. L'expérience et les connaissances acquises au cours des 50 dernières années par le système des

Nations Unies dans le domaine du renforcement des capacités représentent une richesse considérable qui devrait permettre de définir et/ou d'actualiser les références et les indicateurs dont les pays bénéficiaires pourraient souhaiter se servir pour concevoir et gérer au mieux leurs programmes de développement et de renforcement de leurs capacités d'atteindre les objectifs approuvés au plan international. La collecte et la synthèse des enseignements tirés de ce type d'activités de soutien devraient favoriser l'adoption d'approches normalisées fondées sur les expériences menées dans le monde entier et susceptibles d'accroître sensiblement la cohérence du renforcement des capacités à l'échelle du système tout entier.

V. Importance de la prise en charge nationale

27. La prise en charge nationale est un indicateur nécessaire mais non suffisant d'un vrai renforcement des capacités. Elle a toujours été l'un des principes des activités de coopération menées par l'Organisation des Nations Unies pour le développement et ce principe fait depuis quelques années l'objet d'une attention renouvelée. Les exemples de réussite totale ou de semi-réussite des programmes font la preuve que la prise en charge nationale est un facteur déterminant de l'efficacité et de la durabilité de l'aide extérieure. Comme pour les initiatives bénéficiant d'une aide extérieure, la prise en charge nationale du développement exige que les priorités fixées aux efforts de coopération, qu'elles soient ou non en rapport avec les objectifs approuvés au plan international, soient l'aboutissement de décisions authentiquement prises par l'État et par la société civile. Le renforcement des capacités exige que la poursuite des objectifs soit soumise au principe de la prise en charge nationale dans la mesure où les objectifs du développement ne seront atteints et ne pourront s'inscrire dans la durée que s'il existe des capacités nationales adéquates¹³. Faute de quoi, la prise en charge nationale sera impossible ou factice. Les processus de développement ne sont maîtrisés que s'il existe, au niveau national, des capacités suffisantes de conception, d'élaboration, de formulation, d'application de contrôle et d'évaluation des politiques de développement et que si ces capacités sont accompagnées des activités opérationnelles correspondantes (programmes et projets).

VI. Des espérances raisonnables

28. La participation plus étroite du système des Nations Unies à l'élaboration d'une approche du renforcement des capacités applicable à l'échelle du système suppose des implications très nombreuses au niveau des activités opérationnelles menées en faveur du développement, dans la mesure où elle fait intervenir les principes de l'obligation redditionnelle, de la transparence de l'utilisation des ressources destinées au développement et de l'efficacité de l'aide.

29. On peut se demander dans quelle mesure les efforts de renforcement des capacités menés par les organismes du système des Nations Unies sont efficaces. Les résultats des programmes d'aide mis en oeuvre par des donateurs bilatéraux ou des ONG internationales sont utilisés quelquefois à titre de comparaison mais ce n'est pas nécessairement la méthode la plus appropriée.

30. Les évaluations réalisées par le Secrétariat entre 1995 et 2001 révèlent que les activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies dépassent pour la plupart ce que l'on entend généralement par « aide ». Il est donc impossible d'évaluer l'efficacité des activités de renforcement des capacités comme s'il s'agissait des initiatives de l'aide bilatérale.

31. Le système des Nations Unies exerce des responsabilités variées et opère à des niveaux différents selon ces responsabilités. Il doit jouer un rôle fédérateur, fournissant aux différentes parties une tribune nationale, régionale et mondiale où elles peuvent se réunir et débattre des questions d'intérêt commun. Il doit aider les États Membres à se doter de normes communément admises sur les principaux aspects du développement, notamment par le biais des grandes conférences mondiales, et les aider ensuite à s'acquitter de l'obligation de faire respecter ces normes. Faire respecter des normes suppose l'existence de capacités nationales. Lorsque celles-ci sont inexistantes ou insuffisantes, il incombe au système des Nations Unies d'aider les pays bénéficiaires à les développer ou à les renforcer. Le système des Nations Unies a également un rôle de sensibilisation particulier à jouer pour appuyer la réalisation des objectifs approuvés par tous. En même temps, à l'instar des autres partenaires de la coopération pour le développement, le système des Nations Unies est présent dans différents pays et régions par le biais d'un

large éventail d'initiatives de développement qui varient selon les mandats et les compétences propres à chaque organisme et permettent d'identifier les besoins supplémentaires de renforcement des capacités.

32. Une telle multiplicité des rôles est propre au système des Nations Unies. Il est donc bien placé pour évaluer l'effet des activités opérationnelles sur le renforcement des capacités. Mais les normes communément admises pour mesurer l'impact des activités bilatérales de coopération sur le renforcement des capacités ne permettent pas nécessairement de mesurer l'efficacité du système des Nations Unies concernant le développement. Bien entendu, il ne s'agit pas de l'exempter de tout examen ou évaluation ni de le juger moins rigoureusement que tout autre intervenant sur la scène internationale. Mais le fait est que le mode de fonctionnement du système des Nations Unies tient à la multiplicité même des rôles qu'il est appelé à jouer et, en conséquence, l'impact de ses activités opérationnelles sur le renforcement des capacités nationales devrait être contrôlé et évalué en soi, à partir d'indicateurs appropriés.

33. Dans ce domaine, les mesures relatives à l'obligation redditionnelle doivent être améliorées et les organismes des Nations Unies doivent être plus précis quant aux résultats à attendre des activités opérationnelles menées au titre du renforcement des capacités. Il ne s'agit pas là d'une simple tâche ponctuelle mais plutôt d'un processus de longue haleine qui mettra un certain temps à démarrer. L'évolution de l'utilisation du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement de même que l'application au niveau des pays des objectifs de développement du Millénaire vont sans doute dans la bonne voie, en permettant d'adopter ou d'expérimenter de nouveaux moyens plus spécifiques intégrés et multiformes d'aborder le renforcement des capacités en tant qu'objectif de coopération technique, y compris en utilisant une nouvelle série d'indicateurs et de références.

VII. Recommandations

Recommandation 1

34. **Le Conseil voudra peut-être engager tous les organismes des Nations Unies à prendre, en collaboration avec les pays bénéficiaires et tous les partenaires intéressés, des mesures énergiques en**

vue d'accroître l'aide apportée à ces pays pour renforcer leurs capacités nationales ou aux secteurs de leur société auxquels ces capacités font défaut ou ne conviennent pas.

Recommandation 2

35. **Le Conseil souhaitera peut-être reconnaître que le renforcement des capacités joue un rôle important dans l'action collective visant l'élimination de la pauvreté, la croissance économique et le développement durable, objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il voudra peut-être demander instamment aux États Membres d'accorder davantage d'attention et de ressources à la création, au maintien et au renforcement des capacités nécessaires aux pays pour procurer un plus grand bien-être à leurs citoyens et progresser dans la poursuite des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et les appeler à créer les capacités voulues pour réduire le fossé numérique.**

Recommandation 3

36. **Le Conseil voudra peut-être demander que les organismes des Nations Unies, placés sous l'égide du CCS, formulent ensemble des propositions sur les critères et les indicateurs se rapportant au renforcement des capacités requises pour la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et de lui rendre compte, par l'intermédiaire du Secrétaire général, d'ici à 2004, des résultats accomplis, dans la perspective de la préparation de l'examen triennal des activités opérationnelles pour le développement.**

Recommandation 4

37. **À cette fin, le Conseil voudra peut-être encourager les organismes des Nations Unies à mettre en commun, avec les pays bénéficiaires et d'autres partenaires, y compris les institutions de coopération multilatérales ou bilatérales pour le développement, les organisations non gouvernementales et d'autres entités compétentes, les études de cas, les examens techniques et les évaluations de l'expérience acquise sur le renforcement des capacités, y compris les schémas d'analyse et les méthodes, de façon que le système des Nations Unies puisse, en exploitant davantage et au mieux des bases théoriques communes, analyser**

les moyens d'action qui manquent et organiser l'appui à apporter aux activités de création de capacités.

Recommandation 5

38. Le Conseil voudra peut-être demander à tous les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies de faire une plus grande place aux stratégies de renforcement des capacités dans les dispositifs de suivi et d'évaluation qu'ils mettent en place, en y incluant des objectifs et des indicateurs précis et réalistes quant aux résultats à atteindre en matière de création de capacités. À cette fin, il jugera peut-être bon d'encourager tous les organismes des Nations Unies à veiller à ce que leurs activités soient évaluées dans un esprit de concertation, de façon que ce processus permette à la fois de tirer des enseignements de l'expérience acquise et de renforcer les capacités.

Notes

¹ Voir « Capacity development: an analysis and synthesis of its current conceptualization and implications for practice », document d'information établi à l'intention du séminaire sur la planification et le suivi du renforcement des capacités, organisé conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à Harare, du 1er au 5 novembre 1999.

² Ainsi, le patrimoine administratif d'un pays, sa situation économique ou le niveau général de son capital social peuvent avoir une profonde influence sur le renforcement de ses capacités. En raison de leur origine coloniale, nombre d'organismes du secteur public, par exemple, n'avaient jamais acquis de véritable légitimité. Le secteur public était largement marqué par l'instabilité et la fragilité. Le renforcement des capacités prenait souvent place dans un climat de lutte politique, les protagonistes s'efforçant de contrôler les entités mêmes – comme les tribunaux ou certains organismes d'exécution – que les institutions financières internationales tentaient d'appuyer. Les interventions extérieures devaient bien davantage tenir compte du contexte général pour déterminer les obstacles et les possibilités. Voir Peter Morgan, « Some observations and lessons on capacity-building » dans *Capacity-Building Supported by the United Nations: Some Evaluations and Some Lessons*, R. Maconick et P. Morgan, éd. (publication des Nations Unies, numéro de vente : 99.II.A.4)

³ Un cas typique qui illustre la façon dont le renforcement des capacités a évolué dans le temps est l'appui offert par le système des Nations Unies au développement des télécommunications au Brésil. Voir Maconick et Morgan, op.cit., chap. 3.

⁴ Voir R. Revans, « Action Learning: New Techniques for Management » (Londres, Blond and Briggs, 1980).

⁵ « Un système social acquiert de nouvelles aptitudes chaque fois qu'il apprend à modifier son comportement, et cet apprentissage peut prendre la forme d'une interaction non structurée entre des systèmes... De l'idée que les pouvoirs publics constituent un système d'apprentissage découle la notion d'apprentissage public, qui recouvre l'acquisition privilégiée de nouvelles aptitudes par l'administration pour le compte de la société tout entière. Parler d'apprentissage public, c'est dire que les pouvoirs publics s'efforcent continuellement et expressément de comprendre la nature et l'origine de nos problèmes et de leur apporter une solution. L'apprentissage public s'accompagne nécessairement d'une autre forme d'apprentissage. Pour que l'administration puisse résoudre les nouveaux problèmes publics qui surgissent, elle doit également apprendre à se doter des systèmes qui lui permettront de faire cet apprentissage et se défaire des structures et mécanismes mis en place pour faire face aux anciens problèmes ». Voir Donald Schon, *Beyond the Stable State* (Harmondsworth, Penguin, 1973).

⁶ Citons pour exemple toutes les nouvelles capacités exigées d'un pays qui souhaite devenir membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en particulier l'infrastructure voulue pour que les exportations soient conformes aux normes internationales. De nouveaux problèmes, comme le sida, nécessitent eux aussi la mise en oeuvre de moyens nouveaux, tout comme l'émergence de nouvelles technologies, en particulier les TIC. Enfin et surtout, il faut considérer les capacités que sous-entend la prise de conscience de la nécessité d'atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

⁷ Note d'orientation sur le renforcement des capacités, approuvée au nom du CAC par le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) (voir ACC/2000/7, par. 4 et annexe V).

⁸ La note d'orientation selon le renforcement des capacités est inspirée des dispositions des paragraphes 13 à 18 de la résolution 1999/5 du Conseil économique et social sur l'élimination de la pauvreté et le renforcement des capacités.

⁹ L'évaluation de la façon dont les organismes des Nations Unies sur le terrain assimilent les leçons tirées de leurs propres évaluations, qui doit être présentée au Conseil économique et social en 2003 en application du

paragraphe 56 de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale, fournira l'occasion d'accomplir des progrès dans cette direction.

- ¹⁰ *Capacity for Development: New Solutions to Old Problems* (PNUD, 2002). L'ouvrage passe en revue l'expérience du PNUD en matière de renforcement des capacités ainsi que les activités qu'il mène systématiquement à cette fin dans le contexte de la future coopération technique.
- ¹¹ Cette vue a été confirmée dans au moins une des évaluations de l'impact du renforcement des capacités qui ont été faites récemment à l'occasion de l'examen triennal.
- ¹² L'Administrateur du PNUD a été nommé Président du Groupe des Nations Unies pour le développement par le Secrétaire général. À ce titre, il est appelé à faire office de « gestionnaire de campagne » et assurer le suivi des progrès réalisés au niveau des pays dans l'application des objectifs. Voir les observations faites par l'Administrateur du PNUD lors de la réunion commune de février 2002 des conseils d'administration des fonds et des programmes.
- ¹³ Voir Devandra Raj Panday, « Technical cooperation and institutional capacity-building for development: back to the basics » dans Fukuda et. al., op. cit.

Annexe

Renforcement des capacités : l'action des organismes des Nations Unies

Organisation des Nations Unies

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

1. Un groupe de travail chargé du renforcement des capacités a été créé en 1998 pour définir le rôle du HCR en la matière. Un guide pratique du renforcement des capacités dans les programmes humanitaires du HCR a ensuite été publié pour éclaircir et préciser les méthodes suivies. Lors des consultations mondiales sur la protection internationale organisées en septembre 2001, on a insisté sur le renforcement des capacités afin de mieux protéger les pays hôtes – mise en place de structures de protection nationale en collaboration avec les partenaires qui participent à la fourniture d'un appui technique, d'une formation, de services consultatifs, d'un savoir-faire spécialisé et d'une aide financière et matérielle.

Commissions régionales

2. Le renforcement des capacités figure au premier plan dans les programmes des commissions régionales; on a élaboré une large gamme d'instruments d'assistance technique qui vont de la formation aux services consultatifs régionaux. Lorsqu'un pays est dépourvu de compétences spécialisées, les conseillers régionaux se concentrent sur les difficultés d'ordre politique, administratif et technique. L'action régionale vise les moyens de formuler et de mettre en oeuvre des politiques de dépaupérisation et de croissance aux niveaux régional, national et local. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités des commissions régionales diffèrent en fonction des priorités régionales; elles portent notamment sur les télécommunications, le traitement des données, l'énergie, l'environnement, le développement industriel, la comptabilité nationale, le développement social, les technologies, les transports, les ressources en eau et le développement des échanges commerciaux, des sciences et des technologies. L'objectif consiste à faciliter le renforcement des capacités au service de l'intégration régionale.

Département des affaires économiques et sociales

3. L'instrument opérationnel du Département fournit des services consultatifs sur les politiques et une assistance technique visant à renforcer les capacités nationales des pays en développement dans les domaines de l'égalité entre les sexes, du développement durable, de l'administration publique, de la démographie, des politiques socioéconomiques et des statistiques, notamment pour contribuer aux préparatifs et au suivi des principaux sommets et conférences des Nations Unies. Les activités opérationnelles du Département complètent ses activités normatives et analytiques à l'appui du renforcement des capacités nationales de mise en valeur des ressources humaines, de gestion et d'information ainsi que des institutions. Dans l'étude de 2001 sur la mondialisation et l'état, on a examiné dans quelle mesure les effets de la mondialisation sur le rôle, les fonctions et la performance de l'État influaient sur les moyens et les besoins nationaux. Le renforcement des capacités concerne toutes les régions, et est effectué aux niveaux national et régional en étroite coordination avec les autres organismes du système des Nations Unies. En 2002, une évaluation externe d'un certain nombre d'activités opérationnelles du Département visant à renforcer les capacités au service du développement a mis en évidence les contributions concrètes du Département en la matière tout en lui recommandant d'intégrer davantage ses travaux normatifs et analytiques et ses activités opérationnelles.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

4. L'UNITAR formule et réalise divers programmes de renforcement des capacités aux niveaux national et régional sur les cinq continents dans le cadre de 11 principaux modules : gestion des affaires internationales; rétablissement de la paix et diplomatie préventive; divers aspects du maintien de la paix; législation environnementale; gestion des déchets chimiques; changements climatiques; systèmes d'information pour le développement durable;

coopération décentralisée; migrations internationales; gestion financière et gestion de la dette; et relations économiques internationales. Faisant fond sur une expérience de 20 ans en matière de formation sur le terrain, sur les enseignements tirés par le passé et sur ses relations avec les ministères ou services publics et les institutions de formation nationaux, l'Institut s'emploie actuellement à mettre au point des services de formation répondant pleinement aux besoins et aux priorités des pays bénéficiaires et contribuant également à leurs stratégies de développement, à la confection des politiques et à l'exécution des tâches.

École des cadres des Nations Unies

5. Le programme de l'École des cadres relatif au renforcement des capacités au service du développement vise précisément à améliorer les moyens dont disposent les pays pour gérer leur développement. Il est notamment axé sur la coordination interorganisations, la gestion décentralisée, la gestion d'équipe, la gestion basée sur les résultats, la gestion stratégique, l'analyse et la mise en oeuvre des politiques, la planification des projets, la conception et la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation et les stratégies de lutte contre la pauvreté.

Fonds et programmes des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour le développement

6. Le PNUD coopère, dans l'initiative pour le renforcement des capacités, avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin d'approfondir la méthode de renforcement des capacités nationales au service des objectifs mondiaux de gestion de l'environnement. L'initiative mobilise plus de 45 spécialistes du renforcement des capacités aux niveaux national, régional et mondial, chargés d'examiner les besoins dans ce domaine et de tenir des consultations approfondies. Les résultats ont contribué à mettre au point un mécanisme de collaboration pour le renforcement des capacités. On s'emploie par ailleurs tout particulièrement à renforcer les capacités au titre de la gouvernance, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité entre les sexes. Le PNUD fournit activement un appui au renforcement des capacités nationales dans les domaines suivants : confection des politiques, établissement de cadres juridiques,

renforcement des institutions et indicateurs et méthodologies. Au début de 2001, le PNUD a lancé une initiative qui examine les principes du renforcement des capacités et est axée sur les moyens d'optimiser la contribution de la coopération externe au développement de capacités locales durables. Dans le contexte de cette initiative, plusieurs études ont été effectuées et des tables rondes et des débats électroniques ont été organisés. Cette initiative devrait aboutir à la diffusion de trois ouvrages sur les résultats obtenus ainsi qu'une base de données sur les capacités contenant des centaines de sites sur le Web concernant le renforcement des capacités.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

7. L'aide technique du PNUE a spécifiquement pour objectif de renforcer les capacités et d'en favoriser la durabilité comme le confirment les décisions du Conseil d'administration du PNUE depuis 1998. Les principaux objectifs de l'action en faveur de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement institutionnel sont le renforcement des capacités nationales aux fins de la fixation des priorités et des responsabilités. Au nombre des instruments figurent le renforcement des compétences organisationnelles et techniques, des services consultatifs, une assistance technique et des programmes de formation, la mise en commun des informations et des meilleures pratiques, l'établissement de réseaux, des programmes de formation, la formulation et la mise à l'essai d'instruments de gestion de l'environnement et la promotion de la participation du public à la gestion de l'environnement. L'éventail des domaines du programme ayant une composante « renforcement des capacités » est vaste et va de l'évaluation de l'environnement et de l'alerte rapide, à la confection et à la mise en oeuvre de législations et de politiques environnementales, ainsi que de la coopération et de la représentation régionales au renforcement des capacités dans des régions précises.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

8. Depuis 1992, les stratégies opérationnelles du Fonds favorisent la prestation de services d'appui, le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'autonomisation. Ces dernières années, le Fonds a accru son appui au renforcement des capacités nationales dans deux principaux domaines : la

définition même du renforcement des capacités et l'abandon des initiatives au niveau des projets au profit d'une approche plus large comportant le renforcement des capacités au service de l'analyse des situations et de la formulation des programmes. L'approche fondée sur les droits en matière de programmation a été adoptée en 1998 puis intégrée au système de directives du programme du Fonds en janvier 2000. Le Fonds contribue principalement au renforcement des capacités nationales par le biais de l'analyse des situations et les préparatifs de cette analyse. Les progrès de l'établissement d'indicateurs des ressources humaines et de la situation de l'enfance sont la preuve de capacités nationales plus importantes.

Fonds des Nations Unies pour la population

9. Le renforcement des capacités a toujours été un aspect essentiel de la programmation et de la gestion du Fonds des Nations Unies pour la population. Le FNUAP s'attache au renforcement des capacités en vue d'intégrer l'hygiène de la procréation, la population et l'égalité entre les sexes dans la formulation et la planification des politiques, et de concevoir et de mettre en oeuvre dans les faits des programmes d'hygiène de la procréation. Le Fonds privilégie le renforcement des capacités dans le contexte de l'exécution et des responsabilités nationales. Le FNUAP s'est efforcé d'améliorer la qualité des services d'hygiène de la procréation et de l'environnement à tous les niveaux et il a mis au point des instruments adéquats tels que le système d'information géoréférencé à l'intention des planificateurs, des instituts de recherche et des systèmes de statistique et d'information afin de suivre et d'analyser les tendances démographiques dans le cadre plus large du développement. Le renforcement des capacités durables – compétences, processus, systèmes et cadres législatifs sur les plans organisationnel et technique – devrait viser à moduler les comportements collectifs et individuels, la performance et la volonté d'apprendre et de s'adapter au changement. L'action future sera axée sur la modification aux échelons national et régional des comportements, des rapports et des activités des populations, groupes et organismes concernés.

Programme alimentaire mondial

10. Le PAM poursuit diverses activités de renforcement des capacités tant avec les

gouvernements qu'avec les organisations non gouvernementales partenaires. Le PAM prend activement part au dialogue sur les politiques et aux activités de plaidoyer avec ses homologues gouvernementaux par le biais des équipes de pays des Nations Unies ainsi qu'en sa qualité de membre du Comité consultatif de l'aide alimentaire, il aide ainsi les gouvernements à évaluer leur vulnérabilité nationale et à formuler et/ou à renforcer les systèmes d'alerte rapide et de planification d'urgence. Le PAM tient des consultations avec ses principaux homologues au sein des organisations non gouvernementales au sujet des questions opérationnelles et de partenariat et dispense une formation en matière de logistique, de ciblage et de comptabilité alimentaires.

Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)

11. Le renforcement des capacités est une des composantes essentielles de tous les programmes du PNUCID. Les principaux instruments utilisés par le PNUCID sont le suivi et la collecte de données, l'évaluation, la formation et la mise au point et la diffusion de dossiers d'information sur les meilleures pratiques.

Institutions spécialisées et institutions de Bretton Woods

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

12. Le renforcement des capacités est l'un des principaux objectifs à long terme de la FAO pour 2000-2015. À cet effet, la FAO met actuellement au point une méthode qui lui permettra d'assurer économiquement la formation, de créer une base de données sur les pratiques optimales, de dresser une liste des compétences internes et externes en matière de formation et créer un site Web sur la formation qui facilitera l'échange de données d'expérience entre le siège et les équipes sur le terrain.

Fonds international du développement agricole

13. Le renforcement des capacités individuelles et collectives des ruraux pauvres et de leurs organisations correspond à l'un des objectifs primordiaux du cadre stratégique du FIDA pour 2002-2003. La plupart des projets privilégient la participation des parties

prenantes, le soutien institutionnel et le renforcement des capacités à divers niveaux (organisations bénéficiaires et locales, gestion de projet et organismes d'exécution). La promotion d'une approche intégrée est cruciale (par exemple avec des groupes d'utilisateurs, de producteurs, de villages et d'intérêt économique) tout comme la consolidation des acquis grâce à un soutien constant. Ils visent surtout à renforcer les institutions locales impliquées dans le développement rural et la création d'associations, le cadre juridique et la responsabilité qui leur incombent d'exploiter, de maintenir et de gérer des systèmes tertiaires. Les méthodes varient selon les régions et les situations locales. Le renforcement des institutions est un aspect fondamental des projets d'aménagement des terrains de parcours, centrés sur une meilleure prestation de services par les institutions existantes, la responsabilisation des groupes locaux par leur participation et l'utilisation rationnelle des ressources des zones de pacage. La formation est un élément indispensable du renforcement de la gestion locale, de la comptabilité et des activités créatrices de revenus.

Organisation de l'aviation civile internationale

14. L'OACI soutient 58 projets nationaux de coopération technique et quatre projets nationaux s'inscrivant dans le cadre du renforcement des capacités nationales. Ils portent notamment sur des études de faisabilité visant à créer des pouvoirs autonomes en matière d'aviation civile, l'établissement de plans de sécurité aérienne, l'élaboration de plans-cadres en matière d'aviation civile et la formation d'agents de l'aviation civile.

Organisation internationale du Travail

15. Le renforcement des capacités fait partie intégrante des programmes thématiques (c'est-à-dire le travail des enfants, les migrations internationales, la protection sociale, le travail et l'égalité dans l'emploi) et régionaux. Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants existe notamment dans 75 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et vise à mieux les aider à réformer leur législation, à élaborer des plans d'action et des programmes budgétaires et à créer des bases de données sur le travail des enfants. Il a déjà permis à 34 pays de recueillir et d'analyser ces données et d'envisager de mettre en place des réseaux et des institutions publics et privés appelés à contribuer à l'élimination de ce

fléau. Le programme de l'OIT relatif aux stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté qui fait appel à des projets de coopération technique de type participatif, à des bases de données et des études de cas, et à des mécanismes de formation et de création de réseaux, est un autre exemple de stratégie de renforcement des capacités à long terme.

Organisation maritime internationale

16. Le programme intégré de coopération technique de l'OMI aide les pays en développement à se conformer aux règles et normes internationales de sûreté et de sécurité maritimes et à empêcher et combattre la pollution marine. Ces initiatives sont renforcées par le réseau de coopération technique entre pays en développement et la collaboration régionale en ce qui concerne toutes les questions maritimes.

Union internationale des télécommunications

17. Le plan d'action de la Valette pour le secteur du développement (1998-2002) comporte un volet consacré au renforcement des capacités dans tous ses programmes, et affecte également des ressources et du personnel à un programme de renforcement des capacités. La stratégie de base consistant à allier des techniques de l'information à des méthodes de formation traditionnelle a permis de toucher une plus vaste couche de la population cible à moindres frais, d'assurer la formation sur les lieux de travail et de promouvoir la formation des cadres.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

18. La nouvelle stratégie à moyen terme pour 2002-2007 fait du renforcement des capacités l'une des fonctions essentielles de l'Organisation. Grâce à la décentralisation, à la réforme et à la collaboration interinstitutions dans le cadre du bilan commun de pays, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le cadre de développement national, la présence de l'UNESCO se fait maintenant plus sentir au niveau national, assurant ainsi une plus grande participation des pouvoirs publics et des autres parties prenantes à ces programmes. L'UNESCO a créé un vaste réseau de partenaires pour le renforcement des capacités, notamment des associations centres et clubs de l'UNESCO au nombre de 5 000 dans 120 pays.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

19. L'ONUDI s'est servie du renforcement des capacités pour créer un nouveau mécanisme opérationnel qui est une approche-programme intégrée reposant sur 16 modules de service. Elle a mis au point 44 programmes intégrés d'une valeur de plus de 250 millions de dollars dans 40 États. Ces programmes visent à favoriser le développement industriel par le renforcement des capacités en améliorant la gestion industrielle et les infrastructures institutionnelles, en renforçant les petites et moyennes entreprises, en modernisant les capacités techniques et en améliorant les compétences et l'accès aux techniques modernes.

Organisation mondiale de la santé

20. Les programmes de coopération technique de l'OMS contiennent des éléments visant à renforcer les capacités des prestataires de soins de santé (par la formation), des hauts responsables politiques et des directeurs d'hôpital, ainsi que des capacités de recherche et de gestion des systèmes sanitaires avec notamment le lancement de la revue *Health InterNetwork*. Une importante initiative a été lancée au titre de l'élaboration du cadre d'évaluation des résultats du système sanitaire de l'OMS, en collaboration avec les États Membres, pour fournir au public des informations fiables sur les politiques de la santé qui lui permettent de se prendre en main.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

21. L'OMPI réalise un important programme de renforcement des capacités qui aide les pays en développement à promulguer des lois en matière de propriété intellectuelle, à maintenir leurs infrastructures en bon état, à mettre en place des institutions durables et à créer des services de promotion des innovations pour encourager l'initiative privée. Les méthodes utilisées comprennent notamment l'assistance technique directe, les cadres de formation et d'élaboration de politiques et les plans d'action nationaux qui sont établis entre les gouvernements nationaux et l'OMPI et visent à assurer une gestion efficace et à créer le dispositif national de protection de la propriété intellectuelle. En 2001, 55 plans d'action ont été établis.

Organisation météorologique mondiale

22. Le renforcement des capacités est assuré grâce à huit programmes scientifiques et techniques. Le programme « enseignement et formation » cherche à doter les pays en développement de météorologues et d'hydrologistes qualifiés. Le réseau mondial des centres régionaux de formation météorologique de l'OMM, qui comprend 23 centres à travers le monde, est assez efficace. Au cours de la période 1998-2001, l'OMM a organisé 90 stages de formation et en a coparrainé 95 autres.

Union postale universelle

23. L'assistance technique est un aspect essentiel du mandat de l'UPU, réitéré par les résolutions du Congrès postal universel sur la coopération technique, y compris la stratégie postale de Beijing de 1999, et porte sur des projets nationaux, régionaux et interrégionaux dans 49 pays prioritaires, dont l'essentiel est constitué de pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés et de pays dans des situations d'urgence, pour lesquels un fonds a été créé pour financer les projets d'amélioration de la qualité des services postaux. Le renforcement des capacités de l'UPU vise à assurer un service postal universel, un service international de haute qualité tirant le meilleur parti des mutations technologiques et économiques ainsi que des changements intervenus en matière de réglementation dans le secteur. En avril 2000, l'UPU et la Banque mondiale ont défini des stratégies, des objectifs et des modalités de coopération au titre de leur collaboration sur des projets de réforme du secteur postal.

Fonds monétaire international

24. Le renforcement des capacités est un volet important de l'assistance technique du FMI, axée sur les affaires fiscales, les affaires monétaires et financières, et les statistiques macroéconomiques et financières. Suite à la note d'orientation du CAC sur le renforcement des capacités, le FMI a raffermi plusieurs domaines, tels que l'implication nationale, la coordination et le partenariat avec d'autres organismes de développement et les organisations de la société civile, et une approche-programme renforcée. En 1999, le FMI a lancé de vastes plans d'action en faveur de la coopération technique à moyen terme portant sur l'ensemble de ses domaines de compétence afin d'aider les différents pays à renforcer leurs capacités. Deux

projets d'assistance technique régionaux analogues seront lancés en Afrique plus tard en 2002.

Banque mondiale

25. La dépaupérisation est le but central des activités de renforcement des capacités de la Banque mondiale (voir *Rapport mondial sur le développement 2000/2001*). Les rapports sur les stratégies de réduction de la pauvreté, qui sont au centre des plans de développement des pays, ont accru les besoins de création de capacités. L'Institut de la Banque mondiale a créé le programme de lutte contre la pauvreté à cet effet pour aider les pays pauvres à définir et appliquer les stratégies de réduction de la pauvreté. Les initiatives à l'appui des rapports sur les stratégies de réduction de la pauvreté visent à stimuler le débat sur les programmes de lutte contre la pauvreté; susciter une plus grande interaction des équipes nationales chargées d'établir des rapports sur les stratégies de réduction de la pauvreté; permettre aux experts de procéder à un échange de données d'expérience sur les pratiques optimales; renforcer les compétences en matière de compréhension et d'analyse de la pauvreté; et à renforcer les capacités des institutions locales et régionales. L'Institut a conçu des programmes de gestion des connaissances et de renforcement des capacités adaptés aux besoins des différents pays en mobilisant les ressources dont les collectivités ont besoin pour assurer leur développement et lutter contre la pauvreté. Des efforts ont également été déployés pour renforcer les moyens de suivi et d'évaluation des pays emprunteurs en utilisant divers procédés (résultats, études sur les pays bénéficiaires, évaluations de secteurs et analyses des résultats) qui visent à renforcer les capacités afin de définir les objectifs et les résultats des projets et programmes, et à recueillir les données de base nécessaires au suivi et à l'évaluation des programmes et projets.

Institutions apparentées

Agence internationale de l'énergie atomique

26. Les programmes de coopération technique de l'AIEA visent surtout le renforcement des compétences, par la mise en valeur des ressources humaines et à la fourniture de matériels essentiels (40 %). Le renforcement des capacités a été intégré à ses sous-programmes sur l'alimentation et l'agriculture, la santé de l'homme, les ressources en

eau, la protection du milieu marin et terrestre, l'énergie nucléaire et les cycles de combustibles. Divers outils analytiques sont mis au point pour renforcer les capacités des pays en développement dans les domaines de la planification et de l'analyse des corrélations entre énergie et environnement.

Organisation mondiale du tourisme

27. Il est beaucoup question du renforcement des capacités dans le nouveau mandat de l'OMT et dans l'ensemble des neuf chapitres de son programme de travail général pour 2002-2003.